

COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale menées entre deux collectivités territoriales ou autorités locales étrangères dans un intérêt commun. Les valeurs du développement durable permettent de redéfinir la coopération décentralisée elle-même. Les jumelages d'Agendas 21 locaux peuvent constituer un cadre concret et opérationnel pour de nouvelles modalités de co-développement durable. Alliadev vous accompagne dans l'élaboration de votre stratégie en vous aidant à penser :

Coopération décentralisée et égalité : basée sur l'égalité entre les partenaires, elle permet de mieux prendre en compte l'identité culturelle singulière des territoires partenaires, d'engager toutes les richesses, en visant un développement local, aussi bien "ici que là-bas". Coopération décentralisée et réciprocité : vers un partenariat équitable, sur une logique de partage et sur le fait que les particularités sont une source d'enrichissement mutuel. Coopération décentralisée et subsidiarité : vers un système de gouvernance participative afin de répondre aux besoins des populations locales "ici et là-bas"; Elle favorise ainsi une plus grande implication des acteurs locaux au développement de leur territoire.

Coopération décentralisée et transversalité : appréhender dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires ; elle nécessite une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des différents acteurs principalement les associations de solidarité internationale et les associations de migrants. Grâce à sa connaissance des collectivités du Sud et du Nord, Alliadev vous permet de dépasser les actions ponctuelles et sectorielles de coopération décentralisée et d'inscrire vos politiques internationales dans une perspective de co-développement durable et dans une logique de partenariat "gagnant-gagnant".